

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 13 Octobre 1921

A. J. LEBLANC, Administrateur

LETTRE PASTORALE

PATRICE-ALEXANDRE,

Par la Grâce de Dieu et la faveur
du Saint-Siège Apostolique
Evêque de Chatham

*Au Clergé, aux Communautés
Religieuses et aux Fidèles du Diocèse,
Salut et Bénédiction dans le Seigneur.*

Nos Très chers Frères,

A la suite de notre première visite pastorale dans un grand nombre de paroisses de notre diocèse, nous venons vous faire part des impressions que nous en avons remportées.

Nous avons constaté avec bonheur votre grand esprit de foi, de loyauté, de respect et de soumission filiale à la Sainte Eglise Catholique dont l'autorité est personnifiée en vous dans l'évêque du diocèse. Cette foi, vous l'avez montrée dans la manière dont vous avez accueilli votre évêque : cet esprit de soumission, vous l'avez manifesté par l'empressement que vous avez apporté à suivre les avis donnés par vos prêtres et formulés dans la circulaire où nous vous annonçons la visite pastorale. En grand nombre vous vous êtes rendus à notre appel ; vous avez voulu profiter des grâces de la visite et attirer sur vous et sur vos enfants les secours du Saint-Esprit par la réception des sacrements de Pénitence et de la Sainte-Eucharistie.

Cette foi pourtant, si elle est grande chez vous, n'est peut-être pas suffisamment éclairée. Pendant la visite, nous avons été à même de voir des lacunes très grandes dans l'éducation de vos enfants. Chez quelques-uns, la connaissance du catéchisme n'est pas suffisante : chez beaucoup, pour ne pas dire chez tous, elle est loin d'être assez complète. Il est à craindre que les parents ne s'appiquent pas assez à donner à leurs enfants l'enseignement de la lettre du catéchisme. Nous comptons sur leur zèle plus grand et plus éclairé à l'avenir.

En effet, N. T. C. F., vous devez savoir combien grande est la responsabilité que vous avez vis-à-vis de vos enfants. Vous n'ignorez point que votre premier devoir envers eux est de leur faire connaître Dieu leur créateur et leur maître, Notre-Seigneur Jésus-Christ leur rédempteur ; de leur enseigner la religion catholique, la seule que Notre Divin Sauveur ait apportée au monde, et dont Il a chargé Son Eglise de continuer l'enseignement.

Par ailleurs, vous connaissez les dangers auxquels sont exposés de nos jours plus que jamais nos jeunes gens et même nos jeunes filles catholiques. On voit les uns et les autres quitter la maison paternelle pour s'en aller, quelquefois très loin des leurs, vivre au milieu de personnes d'autre langue et d'autre religion. On dit, à tort ou à raison, que ces séparations sont exigées par les conditions de la vie actuelle. Les parents qui les permettent se rendent-ils bien compte du danger que courent leurs enfants pour leur foi et pour leurs mœurs ? Combien, pourtant, de ces jeunes filles et de ces jeunes gens ont-ils vu succomber d'abord aux entraînements du vice et bientôt à la perte encore plus grave de la foi ! N'avons-nous pas là l'explication des mariages mixtes qui ne sont souvent même qu'une couverture légale à un infâme concubinage.

N. T. C. F., vous n'êtes point sans savoir que ces désordres, inconnus autrefois dans nos bonnes paroisses catholiques, deviennent beaucoup trop fréquents de nos jours, et arrivent même dans des familles réputées bonnes. Pourquoi donc ces personnes ont-elles perdu la foi avec la vertu, ou du moins pourquoi ont-elles adopté des manières de vivre réprouvées par la religion catholique ? N'est-ce pas bien souvent parcequ'elles n'ont pas reçu dans leur enfance un enseignement catholique assez fort et assez complet qui, avec la grâce divine, leur eût permis de résister aux jours de l'épreuve ? C'est parceque les parents de ces enfants ont méconnu leurs obligations de parents catholiques, et ont négligé un de leurs devoirs les plus sacrés et qu'il faut accomplir même au prix des plus grands sacrifices, l'éducation catholique de leurs enfants ; et maintenant, ils pleurent la perte de la foi ou de la pratique de la foi chez un jeune homme ou une jeune fille, et rougissent du déshonneur qui en retombe sur eux et sur leur famille.

Cette éducation catholique, N. T. C. F., ne se donne pas seulement par l'enseignement du catéchisme : elle se fait encore par la surveillance active que les parents doivent exercer sur leurs enfants, et n'est-ce pas encore à la négligence d'accomplir ce devoir que sont dues de si grandes et de si nombreuses défections dans la foi et dans les mœurs ?

Dieu fait une obligation aux enfants de respecter leurs parents et de leur obéir : "Père et mère tu honoreras". Cette

loi, il ne suffit pas de la connaître : il faut surtout la pratiquer. Avez-vous, N. T. C. F., enseigné la pratique de cette loi d'obéissance à vos enfants ? Leur avez-vous fait prendre, même au prix de corrections sévères et répétées au besoin, l'habitude du respect et de la soumission à l'autorité paternelle ? Avez-vous eu le courage de leur défendre la fréquentation de certaines compagnies que vous saviez leur être dangereuses ? Les avez-vous laissés échapper à votre surveillance surtout à des heures où ils auraient dû être auprès de vous ? Et si vous avez laissé contracter des habitudes d'indiscipline et d'indépendance à vos enfants jusqu'à l'âge de dix ou douze ans, vous ne devez pas vous étonner s'ils ne vous obéissent plus à l'âge de seize ou dix-huit, et vous ne devez accuser autres que vous-mêmes si vous avez à pleurer les malheurs qui tomberont sur eux et sur vos familles.

A l'enseignement du catéchisme et à la surveillance, N. T. C. F., vous devez ajouter le bon exemple à donner à vos enfants. C'est un fait d'expérience que nous sommes plutôt entraînés par l'exemple que par la parole. Les enfants surtout dont les sens sont plus développés que l'intelligence suivent plutôt dans la pratique l'exemple qu'ils ont devant les yeux que l'enseignement qui leur est donné. Dieu Lui-même atteste cette vérité lorsqu'il nous fait dire par Salomon : "J'ai placé dans mon cœur ce que j'ai vu et ainsi je me suis instruit par l'exemple." (Prov. XIV, 32). Chargé comme vous l'êtes par Dieu de faire l'éducation de vos enfants, vous devez prendre pour vous l'exemple que Saint Paul donnait à Tite, son disciple : "En toutes choses, disait-il, donnez l'exemple des bonnes œuvres pour la doctrine, l'intégrité, la gravité." (Tit. II, 7). Croyez-vous, en effet, que votre enfant ne remarquera pas la contradiction qu'il y a entre vos paroles et votre conduite si, après lui avoir enseigné qu'il faut adorer et louer Dieu, votre bouche profère des blasphèmes et des imprécations. Si, après lui avoir dit que la sobriété est une vertu nécessaire, il vous voit revenir souvent à la maison en état d'ivresse : si vous lui rappelez le commandement de l'amour de Dieu et du prochain et en même temps vous lui donnez le spectacle de querelles de familles ou entre voisins ?

Mais, N. T. C. F., le mauvais exemple le plus commun peut-être de nos jours est celui de l'immodestie dans les habits chez les femmes, même chez les femmes catholiques. On semble avoir oublié que le plus bel ornement de la femme est celui de la modestie chrétienne. Saint Paul autrefois défendait aux femmes de chanter des cantiques et de prier sans avoir la tête couverte : que dirait-il des femmes de notre époque, qui assistent à la messe et aux offices de l'Eglise, qui même, se présentent pour recevoir les sacrements avec des toilettes immodestement échantonnées, étroites et écourtées ? Que dire de ces mères de familles qui permettent à leurs jeunes filles qui même trop souvent leur donnent le mauvais exemple de ces nudités immodestes dans les habits ?

On invoque, nous le savons, les exigences de la mode, et la mode à ses entrées libres quelquefois même jusque dans nos campagnes les plus reculées. Nous n'en voulons point à la mode lorsqu'elle est honnête ou même simplement ridicule ; mais l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Eglise la condamne lorsqu'elle est immorale et scandaleuse, et ces deux qualificatifs conviennent bien à la mode du jour. Il y a quelques mois, une société de femmes réunies en assemblée passaient une résolution de protestation contre les vêtements à la mode parceque, disaient-elles, "les jeunes filles ainsi vêtues sont une source de tentation et une occasion continuelle de péché pour nos jeunes gens."

"Tout le monde s'habille ainsi, et pourquoi mes jeunes filles ne feraient-elles pas comme les autres ?" C'est là un de ces prétextes spécieux dont se servent les mères de familles encore honnêtes pour couvrir leur faiblesse et pour se permettre à elles-mêmes et à leurs jeunes filles le décolletage et les jupons étroits, courts et transparents. Si ce principe n'était pas évidemment faux et s'il valait la peine d'être réfuté, nous rappellerions la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : "Malheur au monde à cause du scandale qu'il donne." (Math. XVIII, 7). Cette malédiction, prononcée par le Sauveur des hommes, ne suffira-t-elle pas à détourner à jamais les femmes catholiques de ces modes indécentes ? Vous voulez faire comme tout le monde, comme ces autres qui font mal et, tout en vous perdant vous-mêmes, vous perdez les autres à votre tour par votre mauvais exemple. C'est ainsi que vous tombez sous l'anathème du Divin Maître : "Malheur à celui par qui le scandale arrive." (ibid).

Nous vous avouons bien franchement, N. T. C. F., qu'il nous répugne de vous écrire sur ce sujet, et la décence, vous le comprenez facilement, nous empêche d'entrer dans des détails qu'il serait pourtant peut-être utile de donner pour stigmatiser comme elle le mérite l'immoralité des modes de nos jours. Mais puisque le vice ou ce qui mène infailliblement au vice s'affiche aujourd'hui avec une effronterie qui ne connaît plus de bornes, nous croyons qu'il est de notre devoir d'élever la voix et de vous mettre en garde contre un si grand

écueil à votre vertu et à votre honnêteté dans les mœurs.

D'ailleurs, N. T. C. F., nous ne faisons qu'obéir à un désir du Souverain Pontife. "Vous allez veiller, disait-il il y a bientôt deux ans, à ce que la femme catholique se sente tenue non seulement d'être honnête ; mais encore de prouver son honnêteté par la façon de se vêtir." Et Sa Sainteté ajoutait : "Quel grave et urgent devoir de condamner les exagérations de la mode ! Nées de la corruption de ceux qui les lancent, ces toilettes inconvenantes sont hélas ! un des fermentes les plus puissants de la corruption générale des mœurs. Nous sommes remplis d'étonnement, de stupeur, en voyant que celles qui versent le poison semblent en méconnaître les funestes effets, que l'incendiaire qui met le feu à la maison semble en ignorer la puissance de destruction. Mieux éclairée, il nous semble qu'une femme n'eût jamais pu arriver à cet excès de porter une toilette indécente jusque dans le lieu saint."

Après ces paroles autorisées du chef de l'Eglise gardienne des mœurs, oseriez-vous dire que vous ne voyez pas de mal à porter les costumes dont se parent les femmes mondaines, et ajouter peut-être, "tant pis pour ceux qui s'en scandalisent" ? Nous ne voulons pas le croire, car, N. T. C. S., nous vous savons respectueusement soumises aux désirs et aux directions du Souverain Pontife, et nous sommes persuadé que désormais toutes les mères de familles de notre diocèse se feront un devoir de montrer le bon exemple à leurs filles petites et grandes en portant elles-mêmes des toilettes très-honnêtes et en leur permettant de ne porter que des habits décents et non répréhensibles par les bonnes mœurs.

Nous terminons par les paroles de notre Vénéré Cardinal canadien que nous faisons nôtres. "Nous voulons que dans chacune des paroisses de notre diocèse, Messieurs les curés flétrissent du haut de la chaire, en termes dignes mais courageux, les costumes indécents, et qu'ils inscrivent au programme des confréries de femmes, Dames de Sainte-Anne ou Enfants de Marie, qu'ils dirigent, une lutte énergique entre ce fleau dont la contagion fait tant de ravages."

Sera la présente lue dans toutes les paroisses et missions du diocèse le dimanche qui suivra sa réception.

Donné en notre résidence épiscopale en la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'année dix-neuf cent vingt-et-un.

PATRICE-ALEXANDRE,
Evêque de Chatham.

St-Jacques

Pianos à Vendre

Notre élection de Conseillers a été l'occasion d'échange de gros mots dont plusieurs aigre-doux. C'est ainsi que l'on rapporte que deux grands amis, malheureusement divisés en l'occasion, se sont contés des vérités très crues, quelques autres ont chiqués la guenille pendant assez longtemps mais sans se faire de mal et en fin de nos forgerons a démontré qu'il ne savait pas seulement manier le marteau mais qu'il pouvait ainsi jouer du poing, au besoin.

Pianos, harmoniums et gramophones de 1ère Qualité. Aussi quelques uns très peu usagés, en parfait ordre, à vendre à de très bonnes conditions, paiement facile. S'adresser à R. Le Beuf, Agent

Cultivateurs lisez

"Le Madawaska"

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$4,400,000.00
Actif total, au delà de \$50,000,000.00
110 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.